

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

**Séance du 29 Avril 2026**

Date de  
convocation :  
23/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

**Présents :**

Monsieur BONSIGNORE Pascal  
Madame GIAUFFRET Caroline  
Monsieur GIOAN Joseph  
Madame FAYOLLE Patricia  
Monsieur CHAIX-EICHEL Michel  
Madame BAROLLE Monique  
Monsieur BALDIN Jean-Luc  
Monsieur MERCIER Thierry  
Monsieur BONFILS Olivier  
Madame CRESP Maud  
Madame DI BARTOLO Claire  
Madame GAGLIO Emilie  
Madame NANNINI Aurore  
Monsieur RAIBAUT Robert  
Madame CIVALLERO Françoise  
Monsieur LEBEAU Marc

**Excusés avec procuration :**

- Monsieur ARZANI Jean-Pierre a donné procuration à Monsieur MERCIER Thierry.
- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné procuration à Madame GIAUFFRET Caroline.
- Madame MILONI Emilie a donné procuration à Madame NANNINI Aurore.

Madame CRESP Maud a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16  
Pouvoirs : 3  
Votants : 19

**POINT 16 MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi précitée ;

**Vu** le tableau des effectifs de la collectivité ;

**Considérant** qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services ;

**Considérant** que le tableau des effectifs est présenté annuellement au Conseil municipal et peut être modifié en fonction des besoins des services ;

**Considérant** la nécessité d'adapter les effectifs pour l'année 2026 afin de répondre aux besoins du service scolaire ;

**Considérant** la réussite au concours d'un agent et la nécessité de procéder à la création d'un poste d'ATSEM à temps non complet afin de permettre son intégration ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la mise à jour du tableau des effectifs de la commune.
- De créer un poste d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) à temps non complet, à compter de l'année 2026.
- D'autoriser Monsieur/Madame le Maire à procéder aux démarches administratives nécessaires à la nomination et à l'intégration de l'agent concerné.
- Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés ( 3 abstentions Monsieur Raibaut Robert, Madame Civallero Françoise, Monsieur Lebeau Marc):**

- D'approuver la mise à jour du tableau des effectifs de la commune.
- De créer un poste d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) à temps non complet, à compter de l'année 2026.
- D'autoriser Monsieur/Madame le Maire à procéder aux démarches administratives nécessaires à la nomination et à l'intégration de l'agent concerné.
- Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 02 Mai 2026



Le Maire,  
Pascal BONSIGNORE